

Le Président de l'université**ARRETE N° 2025-36 DU 31 MARS 2025****RELATIF A LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES À L'ÉLECTION
DE REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX
ET AUX CONSEILS FACULTAIRES DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ****Scrutin du mardi 8 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu** la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI, en tant que Président de l'établissement ;
- Vu** la délibération n° 2023-28 du conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Xavier SENSE en tant que vice-président du conseil d'administration de l'université ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-18 du 13 février 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité ;
- Vu** la réunion du comité électoral consultatif en date du 28 mars 2025 portant sur la recevabilité des candidatures ;

Considérant que :

- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection à la commission recherche de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;

ARRETE :

Article 1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil d'administration de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Youcef KADRI
2. Madame Ninon FOUQUET
3. Monsieur Mathieu DEVIF
4. Madame Manel ANSEUR
5. Monsieur Victor GOLDBERG
6. Madame Léonor CAUCHOIS

Liste : « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT·ES ANTICAPITALISTES »

1. Monsieur James KAMARA
2. Madame Philomène TROULLIER
3. Monsieur Arthur ANCELIN
4. Madame Capucine JUILLARD
5. Monsieur Matéo FERNANDO
6. Madame Théa ECHE-LEFRAND



Liste : « UNI : mérite, excellence, réussite »

1. Madame Ysée LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
2. Monsieur Alexandre FEKKAK
3. Madame Aïlis LE FUR
4. Monsieur Gabriel VALANCHER
5. Madame Roxane BRUNEAU
6. Monsieur Raphael CHAROZE

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Léopol VIRRION
2. Madame Laura MEIER
3. Monsieur Romain DELMARLE
4. Madame Océane MEWABO
5. Monsieur Santi DROUART
6. Madame Raïssa FRANCISCO

Article 2 – FACULTÉ DE SANTÉ

2.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Raphaël DAUBAIRE-TEMMEM
2. Madame Mathilde OULD MESSAOUD
3. Monsieur Antonio HORHOACA
4. Madame Lina SZENDY
5. Monsieur Stéphane OLIVEIRA
6. Madame Paula ARGUILLERE
7. Monsieur Jeremy KACHE
8. Madame Solène CHARLES
9. Monsieur Enzo LOEUIL
10. Madame Fatimata WANE
11. Monsieur Chabane OUATTOU JAHRLING
12. Madame Manel ANSEUR
13. Monsieur Célian METIVIER
14. Madame Mylenna MELOIS

2.2 – CAC - COMMISSION RECHERCHE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection à la commission recherche de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants) :

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Cassandre DJIAN
2. Monsieur Alexis MURAT
3. Madame Emilie NGUYEN
4. Monsieur Nicolas OBTEL

2.3 - CAC - COMMISSION FORMATION

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection à la commission formation de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants) :

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Théo RIBEYRON
2. Madame Daphnée BLOTTIERE
3. Monsieur Perceval DECK
4. Madame Alice DE BATS
5. Monsieur Ulrich ZEANHOULOU MONYEDA
6. Madame Ninon FOUQUET
7. Monsieur Hector VILLEDIEU



8. Madame Morane EBELET
9. Monsieur Benji EL MEDIONI
10. Madame Salma EL ALI
11. Monsieur Philippe KOLEV
12. Madame Farida MOHAMED ANWAR HANAFY SAYED
13. Monsieur Hugo MATHON
14. Madame Soline DANIEL
15. Monsieur Clément HERAUD
16. Madame Lisa GRILO SANTOS
17. Monsieur Thibault GENET
18. Madame Amélie BART
19. Monsieur Jérémie UZAN
20. Madame Maria MOUKARZEL
21. Monsieur Andres ESQUIVEL ENRIQUEZ
22. Madame Héloïse DORNE
23. Monsieur Jonas SAADOUN
24. Madame Camille KLAPISZ

Article 3 – FACULTÉ DES SCIENCES

3.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants) :

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Léopol VIRRIION
2. Madame Lola MENGUY
3. Monsieur Côme TRIPIER
4. Madame Audrey MARTIN-PLAS
5. Monsieur Célian CHAUVEAU
6. Madame Sara COUFFIGNAL

Liste : « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT·ES ANTICAPITALISTES »

1. Madame Capucine JUILLARD
2. Monsieur James KAMARA
3. Madame Fatima HASSAINE
4. Monsieur Alban TALAGRAND
5. Madame Asma YACOUBI
6. Monsieur Nicolas LONGINOVIC
7. Madame Hafsa BEN BELGACEM
8. Monsieur Rayane AIT HADJI
9. Madame Zoé NAUD
10. Monsieur Abderrahim AROUS

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Laetitia Honoraure AGUIÉ
2. Monsieur Elyas ARAB
3. Madame Emma AGGAR
4. Monsieur Joachim KPAYEDO
5. Madame Lya Khadidja AFRITE
6. Monsieur Pol Collin

3.2 - CAC - COMMISSION FORMATION

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection à la commission formation de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Clara GARCIA
2. Monsieur Timahi LESAGE CAFFA
3. Madame Eleonora CAPUTO
4. Monsieur Nourdine MOHAMED



5. Madame Marie GAUTIER
6. Monsieur Augustin LAURENS
7. Madame Romane POLI
8. Monsieur Elies SASSI
9. Madame Julie BEAUCOUSIN
10. Monsieur Marc GUERIN
11. Madame Élodie ANTON MATHURANAYAGAM
12. Monsieur Noé BLANCHARD
13. Madame Alice THIBERGE
14. Monsieur Mathieu DEVIF
15. Madame Romane GOUILLER
16. Monsieur Rahol SHEIKH

Article 4 - FACULTÉ SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS

4.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil de la Faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

1. Monsieur Quentin CABAT
2. Madame Lili VANNIER
3. Monsieur Louis BURO
4. Madame Raïssa FRANCISCO
5. Monsieur Axel MARTELAT
6. Madame Laura MEIER
7. Monsieur Simon PREVOST FONTAINE
8. Madame Océane MEWABO
9. Monsieur Nicolas BONNET
10. Madame Rosa CARRIER

Liste : « LE POINT LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT·ES ANTICAPITALISTES »

1. Madame Taïna BISMUTH
2. Monsieur Arthur ANCELIN
3. Madame Maï GERVAIS
4. Monsieur Yann CORITON
5. Madame Chiara PINSON
6. Monsieur Matthieu CHÈZE
7. Madame Léa BÔNE
8. Monsieur Matéo FERNANDO
9. Madame Marina SMUGA
10. Monsieur Antoine ROUSSEAU
11. Madame Maya BARAKAT
12. Monsieur Thibalt DIMANCHE
13. Madame Salma SOW
14. Monsieur Rayhan FLECK RODRIGUES

Liste : « UNI : mérite, excellence, réussite »

1. Monsieur Alexandre FEKKAK
2. Madame Aïlis LE FUR
3. Monsieur Julien MIOMANDRE
4. Madame Ysée LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
5. Monsieur Gabriel VALANCHER
6. Madame Roxane BRUNEAU
7. Monsieur Simon MSIKA
8. Madame Inès BEN NASSIR

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Madame Zoé GRUPPO
2. Monsieur Esteban SIMON
3. Madame Kheira ROBLES
4. Monsieur Jules CAMEZIND
5. Madame Fantine HENNEQUIN



6. Monsieur Louis DE JERPHANION
7. Madame Philomène MARTIN-VITTET
8. Monsieur Chahine MOHAMED
9. Madame Lisa CHOLET
10. Monsieur Ephraïm MIBOTI
11. Madame Pauline DELWART
12. Monsieur Jordan PIADÉ
13. Madame Diane MATO
14. Monsieur Kévin MAILLARD

4.2 - CAC - COMMISSION FORMATION

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection à la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)

Liste : « UNI : Mérite, excellence, réussite »

1. Madame Aïlis LE FUR
2. Monsieur Alexandre FEKKAK
3. Madame Ysée LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
4. Monsieur Julien MIOMANDRE
5. Madame Ines BEN NASSIR
6. Monsieur Ahcene AID
7. Madame Naissata TRAORÉ
8. Monsieur Gabriel VALANCHER
9. Madame Lynda MERNICHE
10. Monsieur Juan-Elyès ISMAEL
11. Madame Roxane BRUNEAU
12. Monsieur Simon MSIKA

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

1. Monsieur Elliott LE DÛ
2. Madame Sarah ABABSIA
3. Monsieur Victor GOLDBERG
4. Madame Fatema KHALIL
5. Monsieur Rayan AREF
6. Madame Agathe PICAN
7. Monsieur Stanislas FAVIER
8. Madame Alice GUBERT
9. Monsieur Elliot REYNAERT
10. Madame Maud MIALON
11. Monsieur Mirane NAIT ALI
12. Madame Léa SCELLES
13. Monsieur Marino LEFLOCH
14. Madame Juliette LAUNAY
15. Monsieur Hakan KUZ
16. Madame Hadjer KAIZRA
17. Monsieur Wissem ASSAAD
18. Madame Ines BOUKHARI
19. Monsieur Gabriel BESNARD-GAMBA
20. Madame Marie-Alix BRUZEK
21. Monsieur Grégoire PINCHAUX
22. Madame Adna Marie DELAPIERRE

Article 5 - Recours :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.



La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 6 - Prise d'effet :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci à la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 7 - Exécution :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des électeurs des collèges électoraux concernés, et qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le **31 MARS 2025**

Le Président de l'université,


Édouard KAMINSKI

Transmis au rectorat le : **31 MARS 2025**

Affiché le : **31 MARS 2025**